

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2012



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 11 juillet 2012

L'investissement public : malgré les difficultés, une priorité

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS	5
Décès	5
Désignation d'un membre du CESE.....	7
Changement d'affectation	7
Affectation à la délégation à l'Outre-mer.....	7
Auto-saisines	7
Études	8
Évènementiel	8
Conventions de prestations intellectuelles.....	9
Conférence sociale.....	9
L'INVESTISSEMENT PUBLIC : MALGRÉ LES DIFFICULTÉS, UNE PRIORITÉ	10
PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS.....	10
DISCUSSION GÉNÉRALE.....	14
CGT - M. Mansouri-Guilani.....	14
CGT-FO - Mme Fauvel.....	15
Entreprises - M. Jamet	17
CFDT - Environnement et Nature - UNSA - M. Le Clézio.....	18
Coopération - M. Verdier	21
Professions libérales - M. Capdeville	22
CFE-CGC - Mme Weber.....	23
Outre-mer - M. Grignon	24
Agriculture - Mme Bocquet.....	25
UNAF - M. Farriol	26
CFTC - M. Louis	27
DISCUSSION DES AMENDEMENTS	28
VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS.....	28
ANNEXES	31
Annexe 1 : Amendement déposé sur le projet d'avis <i>L'investissement public : malgré les difficultés, une priorité</i>	33
Annexe 2 : Suite donnée par la section de l'économie et des finances à l'amendement déposé sur le projet d'avis <i>L'investissement public : malgré les difficultés, une priorité</i>	35
Annexe 3 : <i>L'investissement public : malgré les difficultés, une priorité - Diaporama illustrant les propos de M. Didier Ridoret, rapporteur</i> .	37

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à quatorze heures quarante.

M. le Président. Je déclare la séance ouverte.

COMMUNICATIONS***Décès***

M. le Président. Mes Chers collègues, aujourd'hui, nous avons à saluer la mémoire de notre Président, Jacques Dermagne.

Nombreux étaient ceux qui, ce matin, ont accompagné la famille pour un dernier hommage aux Invalides dans une manifestation dont la sobriété ne cachait pas la solennité et aussi la reconnaissance de la Nation pour ce grand serviteur de l'État.

Nous mesurons bien les uns et les autres que c'est une grande figure du Conseil économique, social et environnemental qui vient de nous quitter.

Il était issu des rangs de la société civile, Président du Conseil national du commerce de 1981 à 1999. Puis, vice-président exécutif du Conseil national du patronat français. L'on sentait bien chez lui qu'il n'exerçait pas ses responsabilités pour la noblesse du titre, mais pour la richesse de la mission qu'il entendait assumer, sachant toujours, en un combat constant, que ce n'était pas la réussite économique qui était importante, mais une osmose entre la performance économique et l'épanouissement des hommes.

Il a assumé la présidence de notre assemblée de 1999 à 2010, après avoir présidé la section des activités productives, de la recherche et de la technologie de 1989 à 1999.

Il avait été membre du Conseil depuis 1984 et avait été rapporteur en 1989 d'une étude intitulée *Commerce et distribution, créateurs de richesses nationales*.

C'était un homme profondément convaincu de la richesse et de la nécessité d'une démocratie sociale, participative et du rôle que devait jouer le Conseil économique, social et environnemental dans cette capacité de tisser des passerelles, des liens entre des hommes et des femmes qui pouvaient avoir des intérêts divergents, mais qui avaient une communauté d'intérêt qui les dépassait, la réussite de la France, le réveil des citoyens, l'épanouissement des hommes et des femmes sur leur lieu de travail dans un souci de respect réciproque.

Nous mesurons à quel point son message d'humanisme, sa capacité d'écoute, son respect de la dignité de la personne humaine nourrissaient sa conviction.

Il avait une force de conviction derrière un large sourire empreint d'une profonde empathie et avait une détermination à mettre en conformité ses actions et ses idées.

Nous mesurons bien au CESE à quel point les murs respirent sa présence, son état d'esprit, sa volonté de mettre en lumière le rapport du Père Wresinski sur le fait qu'une société ne peut s'enorgueillir quand elle laisse en son sein se développer des fractures et laisse les plus défavorisés avec un sentiment d'abandon.

Tous ceux qui l'ont côtoyé, qui ont été charmés, qui ont goûté la chaleur de ses rencontres, de ses contacts, la volonté permanente de trouver une solution consensuelle, sont marqués par son sens de l'intérêt général, de l'attention qu'il portait aux autres et de sa détermination à mettre en avant cette belle institution qu'est le Conseil économique, social et environnemental, mais pas tant parce que c'est une institution, mais parce qu'elle est porteuse d'un état d'esprit trop rare dans notre République.

Je garde pour ma part le souvenir d'un homme profondément attaché à la Nation. Quand nous le rencontrions, nous sentions battre le cœur de la France. Il souffrait avec les Français, se réjouissait avec les Français, il était en parfaite osmose avec un mot trop rarement utilisé aujourd'hui, la patrie. C'était un homme qui vous écoutait avec un profond respect pour vos convictions. Il acceptait que vous ne partagiez pas forcément ses idées à la seule et unique condition que vous soyez en harmonie avec vos convictions.

C'était un ardent défenseur de l'assemblée du premier mot. Il aura combattu sans relâche pour donner à notre institution, à laquelle il a consacré plus d'un quart de sa vie, un crédit, une place qu'elle mérite au sein des Pouvoirs publics et de la société civile et nous mesurons à quel point l'histoire peut faire quelquefois de curieux clins d'œil car c'est au moment de son départ que se déroule la conférence sociale qui, évidemment, est totalement conforme à son esprit.

Nous présentons à sa famille, à ses enfants, à ses petits-enfants, toutes nos sincères condoléances.

Nous avons aussi à déplorer le départ de M. Jean Luzuric, décédé le 11 juin 2012. Il était né à Saint-Cyr-sur-Morin et a longtemps exercé les fonctions de technicien en construction navale. Il fut vice-président de la Confédération générale des cadres, Président de la Caisse régionale d'assurance maladie. Il a été nommé au Conseil en septembre 1974 jusqu'en décembre 1979 au titre des travailleurs CGC.

Il était Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

En leur mémoire, je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence.

(Une minute de silence est observée).

M. le Président. Je vous remercie.

Désignation d'un membre du CESE

M. le Président. Le Bureau s'est réuni hier soir exceptionnellement et a entériné un certain nombre de décisions.

M. le Premier ministre a confirmé la désignation de Christian Argueyrolles comme membre du Conseil économique, social et environnemental en remplacement d'Yves Zehr, démissionnaire. Le Bureau a pris acte de cette décision et nous souhaiterons la bienvenue à notre nouveau collègue.

Changement d'affectation

M. le Président. M. Argueyrolles, du groupe de la coopération, siégera à la section des affaires sociales et de la santé en remplacement de M. Lenancker, ce dernier étant appelé à siéger à la section du travail et de l'emploi.

Affectation à la délégation à l'Outre-mer

M. le Président. Mme Romouli-Zouhair, du groupe de l'Outre-mer, siégera à la délégation à l'Outre-mer en plus de ses autres affectations.

Auto-saisines

M. le Président. Au cours de sa réunion d'hier soir, le Bureau a accepté un certain nombre d'auto-saisines. Il a confié :

- à la section des activités économiques la préparation d'un rapport et d'un projet d'avis intitulé *Transitions vers une industrie économe en matières premières* ;
- à la section de l'aménagement durable des territoires, la préparation d'un rapport et d'un projet d'avis intitulé *La réduction des inégalités territoriales : quelle politique d'aménagement du territoire ?*
- à la section de l'environnement, la préparation d'un projet d'avis intitulé *L'adaptation de la France au changement climatique mondial*. Cette saisine est en conformité avec le calendrier international ; en effet, un rapport du GIEC est prévu pour début 2014 ;

- à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation la préparation d'un projet d'avis intitulé *La gestion et l'usage de l'eau en agriculture*. Je demande au rapporteur et au Président de la section de faire en sorte de pouvoir s'appuyer sur toutes les compétences qu'ils estimeront nécessaires, y compris dans d'autres sections, pour enrichir cet avis.

Études

M. le Président. Le Bureau a examiné l'étude transmise par le Président de la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques initialement intitulée *Prospective et démocratie*. Il a souhaité que ces travaux soient présentés en plénière.

Le Bureau a acté le changement de titre, puisque l'étude s'intitule désormais *Réfléchir ensemble à la démocratie de demain*.

Nous aurons à trancher, d'ici au mois de septembre, sur les modalités de communication et l'organisation des débats.

Le Bureau a confié à la section des affaires européennes et internationales la préparation d'une étude intitulée *La coopération franco-allemande à l'aune des 50 ans du Traité de l'Élysée*. L'étude est portée par une personnalité associée.

Nous avons donné notre accord sur la présentation, en séance plénière, de la contribution de la délégation à l'Outre-mer à la saisine *La valorisation de la forêt française*. Il appartiendra à la rapporteure de ce rapport et de cet avis de voir dans quelle condition l'intégration de cette contribution peut être réalisée.

Évènementiel

M. le Président. Le Bureau a acté le principe d'un certain nombre de colloques. Notamment, la commission mise en place pour le colloque du *Vivre ensemble* nous a proposé la colonne vertébrale de cette manifestation et a souhaité que l'on alerte les Présidents de groupe pour voir sous quelles conditions certains de leurs membres pourraient y participer. Se sont notamment exprimées Mme Vion et Mme Dupuis qui, avec M. Rachline, travaillent à la construction de ce colloque. Il y a 3 modules : le premier sur le vivre ensemble entre les temps différents ; le deuxième sur les temps des décisions et les conséquences du vécu ; le troisième sur projets et perspectives pour vivre ensemble demain.

Une initiative extrêmement riche et intéressante a été proposée, c'est la présence de lycéens, voire de collégiens. Seront également présents des intervenants tels qu'Etienne Klein, Jean-Louis Servan-Schreiber, Michel Serres, Éric Orsenna. Les groupes vont recevoir cette note et il leur sera demandé si certains de leurs membres veulent y participer. Toute demande ne sera pas forcément acceptée, mais elle sera intégrée dans la capacité de concilier les souhaits que vous exprimez et l'organisation de ce colloque.

Conventions de prestations intellectuelles

M. le Président. Nous avons aussi pris acte d'un certain nombre de conventions de prestations intellectuelles. Nous avons accepté le principe d'une signature de la convention avec le CEVIPOF, qui aura pour but d'analyser et d'alimenter le rapport sur l'état de la France.

Nous avons signé - ce qui était déjà le cas en 2008 - une convention avec le Collège de France et la chaire de Pierre Rosanvallon, en laissant le soin au Bureau de déterminer les commandes que nous pouvons faire aux doctorants, autour de M. Rosanvallon, qui a notamment beaucoup travaillé sur le concept de la société civile et de la maison du futur.

Nous avons mandaté Philippe Le Clézio sur la préparation d'un rapport s'appuyant sur un partenariat avec l'approche macroéconomique modélisée de l'OFCE.

Nous avons reporté la désignation du représentant au Crédoc ; ce Bureau ayant duré 3 heures, nous avons donc estimé préférable de la reporter à début septembre.

Nous avons ensuite présenté différents courriers ministériels et comptes-rendus de la déclaration de M. Thierry Beaudet lors réunion de la commission des comptes de la sécurité sociale.

Conférence sociale

M. le Président. Le Bureau a exprimé très clairement ses remerciements pour l'ensemble des conseillers, mais aussi l'ensemble des membres du personnel pour la facilitation, l'acceptation des contraintes qui nous étaient demandées pour la tenue de la conférence sociale. Nous avons des échos extrêmement favorables des observateurs extérieurs, notamment de journalistes qui avaient plus tendance à être critiques sur notre assemblée et qui ont estimé que c'était le lieu où devait se tenir ce dialogue entre les différents acteurs de l'économie, syndicalistes représentant les salariés ou patronaux. La tenue de cette conférence avec l'ouverture du Président de la République et la conclusion par le Premier ministre a été, selon les observateurs, extrêmement riche, avec la découverte de la culture particulière du Conseil économique, social et environnemental : celle du respect, celle du dialogue, celle de l'apaisement.

Nous mesurons bien les contraintes qui vous ont été imposées sur les locaux, la modification de vos calendriers, notamment des réunions des sections. Je voudrais dire à quel point les participants nous ont exprimé leur reconnaissance pour la qualité de l'accueil, la facilité d'organisation mais aussi, et c'est peut-être le plus important alors que ça n'est pas quantifiable, cette culture permanente qui respire au sein de cette maison quant au fait qu'il n'y a pas de recherche de posture, mais simplement des diagnostics partagés, des solutions à élaborer collectivement pour pouvoir relever les défis qui sont devant nous et dont chacun sait qu'ils sont particulièrement redoutables. Le Bureau a souhaité à l'unanimité exprimer cette reconnaissance.

L'INVESTISSEMENT PUBLIC : MALGRÉ LES DIFFICULTÉS, UNE PRIORITÉ

M. le Président. Nous avons aujourd'hui - et Mme Vion est notre secrétaire de séance -, à entendre au nom de la section de l'économie et des finances présidée par M. Martin, le projet d'avis présenté par M. Ridoret.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. le Président. J'invite Monsieur le rapporteur à bien vouloir nous exposer son rapport, en remerciant l'administration de la section - Monique Alleron, Yolande Bernard, Michèle Macher - pour le travail réalisé.

M. Ridoret, rapporteur. Monsieur le Président, Chers collègues, l'investissement public est essentiel. Il joue un rôle décisif dans le développement de notre société et prépare l'avenir. Les données de la comptabilité nationale privilégient le concept « formation brute de capital fixe » - FBCF- ; les analyses du projet d'avis s'y rapportent donc (*cf. diaporama illustrant les propos du rapporteur, publié en annexe*).

Toutefois, la section a tenu à souligner l'importance des investissements publics en éducation, en formation, ainsi qu'en recherche et développement. En France, l'investissement public se situe à un niveau élevé. Sa part dans le PIB est restée globalement stable depuis une trentaine d'années, autour de 3 %. L'État a maintenu ses engagements tandis que les collectivités locales ont accru sensiblement les leurs. Désormais, leur part dans le total représente 71,5 % contre 44 % en 1950.

Les besoins sont importants, tant en entretien et préservation de l'existant qu'en nouveaux projets : logement, mobilité et réseaux en général, transition énergétique et soutien au développement durable et à la vitalité économique du territoire. Les défis de la société mondialisée nous imposent de réaliser les investissements indispensables à notre adaptation.

Pour autant, les contraintes qui pèsent actuellement sur les finances publiques obligent à définir des priorités et à évaluer précisément les projets à réaliser.

La dette publique dans notre pays connaît une croissance régulière et continue depuis trente ans. Cela ne peut continuer ainsi. Aujourd'hui, les pays européens sont entrés dans une logique de réduction des déficits publics et du poids de la dette.

Pour la France, la baisse du déficit des administrations publiques est engagée. En effet, sur la période 2005-2010, le poids des dépenses publiques rapporté au PIB ressort comme le plus élevé parmi l'ensemble de la zone euro. Or, l'ensemble des années quatre-vingt-dix montre une nette concomitance entre, d'une part, le ralentissement de l'investissement public et, d'autre part, la recherche d'un rééquilibrage budgétaire. Rien n'indique cependant qu'il en sera de même dans le futur.

Que préconiser ?

Je vous propose de retenir trois séries de propositions.

- Rationaliser l'organisation des pouvoirs territoriaux et de leur compétence

Notre pays souffre de son organisation territoriale. Or, l'investissement public a été réalisé à plus de 70 % par les collectivités territoriales en 2011. Ces dysfonctionnements conduisent à des blocages nuisibles à la bonne efficacité et à l'optimisation de l'usage de ressources rares.

Depuis les années quatre-vingt-dix, les gouvernements ont engagé un processus lent, mais profond, de réformes qui visent à faire émerger l'intercommunalité et à faire fusionner progressivement départements et régions, mais les choses évoluent par petites touches.

L'OCDE estime de son côté qu'il conviendrait de mettre de l'ordre dans les actions publiques au niveau local en engageant une réflexion simultanée sur la déconcentration et la décentralisation. Selon elle, la superposition des échelons n'est pas seule en cause, il y a aussi des insuffisances de transferts de compétences.

C'est pourquoi le Conseil économique, social et environnemental propose une décentralisation accrue et un renforcement du rôle de l'intercommunalité, qui doit devenir espace de définition et de conception de nombreuses politiques.

Ce processus doit s'accompagner de la démocratisation de ce niveau décisionnaire avec l'élection au suffrage universel direct de l'instance dirigeante. À défaut, le Conseil économique, social et environnemental préconise *a minima* de repenser les mécanismes de solidarité financière entre les territoires. Pour être efficace, la péréquation doit reposer sur des principes clairs, justes et complétés par des évaluations.

- Mettre en place une meilleure programmation pluriannuelle

L'État doit poursuivre ses efforts pour mieux connaître et gérer son patrimoine. Ces efforts doivent déboucher sur une priorisation des projets et une définition des parts respectives de l'entretien de l'existant et des nouveaux projets d'investissement. La programmation pluriannuelle et l'évaluation préalable sont les outils à privilégier.

Cette nécessaire priorisation ne doit pas pour autant conduire à différer les investissements d'avenir indispensables ; les arbitrages supposent aussi une meilleure gouvernance des projets, avec notamment une clarification des financements en provenance des divers acteurs.

La décentralisation renforce toutefois la complexité des processus et peut se révéler source d'incohérences au regard des grands objectifs nationaux tels que le développement durable, l'équité entre les territoires, leur attractivité ou la recherche d'une efficacité optimale.

Il appartient donc à l'État d'orienter les modes de choix des divers acteurs publics en établissant des critères et des normes d'évaluation de l'opportunité des projets d'investissements publics ; c'est pourquoi, tant au niveau national qu'au niveau local, il convient de renouveler les calculs économiques publics.

Pour les collectivités locales, il faut améliorer la connaissance de notre patrimoine afin de construire de futurs projets véritablement opportuns. À cet égard, une bonne évaluation des besoins est essentielle à la limitation des dérapages financiers.

- Améliorer l'accès au financement avec des maturités adaptées

Il faut tout d'abord préserver, consolider ou restaurer les outils existants. C'est le cas pour l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ou pour l'Agence de financement pour les infrastructures de transport en France.

S'agissant des collectivités locales, il existe actuellement un risque de *credit crunch* du fait du démantèlement de Dexia, de l'insuffisance des financements alternatifs de la CDC et de l'anticipation par les banques de l'incidence des normes prudentielles de Bâle III.

Le projet de tandem entre la Caisse des Dépôts et la Banque postale pourrait être une solution pour autant que les formules proposées soient adaptées à la demande des collectivités territoriales : des formules simples, des formules sûres, des formules à long terme.

Au-delà, le financement structurel des collectivités territoriales appelle trois voies de réponse.

Tout d'abord, une remobilisation des banques. Même après la crise, le secteur bancaire fournit toujours 10 Md€ et doit rester un mode normal de financement. Son rôle est en outre essentiel en matière d'analyse et de contrôle des risques. Une réforme profonde du système bancaire est donc nécessaire afin de les tourner davantage vers l'investissement productif.

Ensuite, il conviendrait de mettre en place une collecte fléchée de l'épargne. Il s'agirait d'organiser un circuit privilégié d'affectation de l'épargne des ménages. Par le passé, le Livret A fut, pour une part, affecté au financement de l'investissement des collectivités locales.

Enfin, il faut favoriser l'émission d'emprunts obligataires mutualisés de plusieurs collectivités territoriales. Dans ce cas, les banques jouent un rôle essentiel d'arrangeur, mais ne portent pas les crédits, ce qui leur est devenu difficile compte tenu des contraintes de Bâle III.

Cette orientation suppose une association banques-assureurs-investisseurs institutionnels et un flux régulier d'actifs correctement rémunérés et peu risqués.

L'émergence d'une agence de financement des investissements locaux participe à ce renouvellement des modes de financement. Pour autant, cette troisième voie n'est pas la panacée ; elle est en effet porteuse d'un double risque :

- pour les emprunteurs, celui de se voir imposer des produits financiers qu'ils ne maîtrisent pas ;
- pour les créanciers, celui d'un possible défaut de paiement.

En conclusion, ce projet d'avis veut attirer l'attention sur la nécessité de mieux gérer les investissements publics en période de forte contrainte budgétaire.

En effet, il est crucial, pour l'avenir, de maintenir, puis de développer l'investissement public, mais en définissant des priorités, en mettant en place une programmation pluriannuelle, en étant attentif aux évaluations, y compris des besoins auxquels ces projets répondent, en optimisant les conditions de financement.

C'est au niveau local que l'action est essentielle en raison du poids des collectivités territoriales dans la réalisation des investissements publics.

Monsieur le Président, Chers conseillers, je voudrais remercier le Président de notre section, M. Martin, de son aide précieuse et permanente dans la réalisation de ce projet d'avis, l'ensemble de mes collègues de la section pour leur attention et leurs remarques toujours avisées et toujours constructives.

J'y ajoute Monique Alleron et Yolande Bernard ainsi que notre jeune stagiaire, Clément, pour leur appui et leur soutien.

Merci, Mesdames et Messieurs.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Monsieur le rapporteur.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. Mes Chers collègues, la discussion générale est ouverte.
La parole est à M. Mansouri-Guilani, au nom du groupe de la CGT.

CGT - M. Mansouri-Guilani

M. Mansouri-Guilani. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, les principaux messages de ce projet d'avis sont au nombre de trois.

Premièrement : l'investissement public se justifie s'il présente des externalités positives ou s'il s'agit de projets que le secteur privé ne peut mener.

Deuxièmement : lors des choix, il faut donner la priorité aux contraintes financières.

Troisièmement : pour faciliter l'investissement public, il faut réformer les collectivités territoriales.

Le groupe de la CGT ne partage pas ces messages. L'investissement public n'est pas un bouche-trou, un supplétif de l'investissement privé ; il a sa propre logique, qui est celle de répondre aux besoins collectifs présents et futurs.

En ce qui concerne les contraintes financières, il s'agit de les surmonter en améliorant la croissance potentielle, entre autres grâce à l'investissement public.

Enfin, si une réforme des collectivités territoriales s'impose, il s'agit surtout de donner plus de poids aux citoyens dans la prise de décisions publiques.

Sur l'ensemble de ces sujets, notre assemblée a déjà fait des propositions. Il est regrettable qu'elles ne soient pas suffisamment prises en compte.

Tout au long de nos travaux, nous avons insisté sur trois points.

L'investissement public doit contribuer à établir un nouveau mode de développement qui conjugue le progrès social et le respect de l'environnement.

L'investissement public doit être considéré comme un enjeu de société et non comme un marché pour les opérateurs privés.

Les banques peuvent, doivent, jouer un rôle dans le financement de l'investissement public.

Ces précisions nous paraissaient nécessaires, car le rapporteur exprimait une certaine préférence pour la gestion privée et pour les marchés financiers.

Le clin d'œil au partenariat public/privé est une manifestation de ces convictions ; partenariats dont le bilan, disons-le clairement, n'est pas brillant ni à court terme ni à long terme.

Néanmoins, la discussion a permis d'améliorer le projet d'avis initial, notamment sur les dimensions sociales et environnementales et sur le rôle des banques.

Une partie des ajouts qui ont, de notre point de vue, amélioré le texte a été obtenue en deuxième lecture, suite au vote de la majorité de la section et contre l'avis du rapporteur.

D'ailleurs, de façon inhabituelle, le rapporteur a souhaité revenir sur un certain nombre de ces amendements.

Pour conclure, le groupe de la CGT s'abstient. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Fauvel, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO - Mme Fauvel

Mme Fauvel. Monsieur le Président, Chers collègues, Mesdames et Messieurs.

L'investissement public doit demeurer une priorité, plus encore en période de crise, pour ne pas sacrifier l'avenir au nom de la réduction des déficits.

Ceci admis, cela ne peut se traduire par une balance sacrifiant les dépenses de fonctionnement pour celles d'investissement, d'autant moins que la séparation entre les deux catégories de dépenses est parfois artificielle et ne repose que sur des questions de comptabilité.

Ainsi, les dépenses d'éducation, voire les dépenses sociales, peuvent être considérées comme de l'investissement dans l'avenir des jeunes, dans la cohésion sociale et dans la préservation de la démocratie.

Le même raisonnement conduit FO à estimer que les partenariats public/privé auraient dû être mis en cause plus sévèrement.

La Cour des comptes elle-même, dans son dernier rapport, indique qu'une vigilance particulière est nécessaire sur l'effet des PPP qui reportent la charge de l'investissement sur les dépenses de fonctionnement et rigidifient ainsi les budgets concernés sur une longue durée sans que la soutenabilité pour les finances publiques ait été examinée.

Sur le constat selon lequel la France a atteint un niveau record de dépenses publiques, les comparaisons avec d'autres pays introduisent sans le dire l'idée que les dépenses de santé et de protection sociale pourraient être financées autrement que par des prélèvements obligatoires, ce qui remettrait en cause le principe de solidarité auquel nous sommes profondément attachés.

De même, le projet d'avis n'est pas suffisamment critique sur les effets de la réforme de la taxe professionnelle, sur le financement des collectivités territoriales.

En revanche, le groupe FO partage l'analyse selon laquelle une profonde réforme du système bancaire est nécessaire afin de le tourner davantage vers l'économie réelle et productive et pour faciliter l'accès au crédit aux collectivités territoriales.

À ce sujet, la question de la création d'une banque publique d'investissement aurait mérité un développement plus conséquent, car elle pourrait être une solution adaptée permettant d'éviter aux collectivités publiques d'être tributaires des marchés financiers.

S'agissant enfin de la rationalisation de l'organisation des pouvoirs territoriaux et de leurs compétences, le groupe FO émet de fortes réserves sur l'analyse selon laquelle le niveau adapté pour décider des investissements en matière de politique de la vie, d'habitat et de foncier serait l'intercommunalité, pendant que les communes se recentraient sur des gestions de proximité du type état-civil ou petite enfance. Ceci préfigurait à terme leur disparition.

La commune est la base de la vie démocratique dans notre pays. Il nous semble important qu'elle puisse conserver la maîtrise de sa politique d'investissement.

En outre, cette question demanderait un débat plus large et plus approfondi que l'échange que nous avons eu au sein de la section et qu'un paragraphe dans un projet d'avis du Conseil économique, social et environnemental.

FO rappelle que 60 % de l'investissement public est aujourd'hui assuré par le groupe communal, y compris l'intercommunalité. Il semblerait donc qu'il n'y ait pas de véritable problème.

Par ailleurs, la fusion des départements et régions au profit des secondes ne rencontre pas non plus d'écho favorable au sein de notre organisation.

Les départements assurent une part importante des dépenses sociales pour lesquelles une gestion de proximité est souhaitable.

Il est donc difficile de concevoir qu'une gestion par une structure plus éloignée serait plus efficace d'autant qu'il existe parfois de fortes disparités entre départements d'une même région.

Le groupe FO tient à saluer le gros travail de recherche effectué par le rapporteur, mais, pour toutes les réserves énoncées, le groupe FO s'abstiendra.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Jamet, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - M. Jamet

M. Jamet. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les conseillers.

L'investissement, qu'il soit public ou privé, joue un rôle décisif dans le développement de nos sociétés.

Le projet d'avis rapporté par notre collègue a l'immense mérite de rappeler que, même en tant de crise, il faut que nous soyons capables de nous projeter vers l'avant, d'anticiper l'avenir. L'investissement est une dimension clé de cette préparation à l'avenir.

Le mérite de ce travail est d'autant plus grand qu'il n'a jamais esquivé les difficultés auxquelles se heurtent aujourd'hui les politiques d'investissement.

L'ampleur de la dette a été tout particulièrement prise en considération. Le diagnostic est rigoureux et les solutions proposées proportionnées aux moyens dont dispose notre pays à l'heure actuelle.

Bien entendu, la logique de compromis inhérente au CESE nous fait regretter qu'ait été introduit, çà et là dans le projet d'avis, des éléments qui ne nous semblent pas aller dans la bonne direction.

Les partenariats publics/privés sont ainsi vus avec une méfiance trop grande.

Le rôle des banques est souvent caricaturé.

Nous ne disons point cela par corporatisme mais dans l'intérêt même du développement économique de notre pays.

L'urgence est trop grande aujourd'hui pour ressusciter de vieilles querelles idéologiques entre les secteurs publics et privés.

Pour le reste, cet avis avance des éléments importants. Il discute d'abord utilement des frontières de la notion d'investissement public en proposant d'y intégrer les dépenses de recherche et développement ou de formation.

Il permet également de distinguer clairement les défis et les enjeux de l'investissement selon que l'on s'intéresse aux collectivités territoriales ou à l'État central.

Enfin, ces préconisations vont dans la bonne direction. La rationalisation des pouvoirs territoriaux et la répartition de leurs compétences constituent un chantier prioritaire sur lequel il faut que les pouvoirs publics se montrent moins frileux.

L'amélioration de la programmation annuelle de l'État doit ensuite permettre une meilleure allocation des ressources publiques et éviter les investissements inutiles.

Enfin, l'amélioration proposée des dispositifs de financement constitue également des éléments clés pour le développement économique de notre pays et de ses territoires.

Vous l'aurez compris, notre groupe votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Le Clézio, au nom des groupes de la CFDT, environnement et nature et de l'UNSA.

Conformément à une décision de Bureau, lorsqu'un orateur parle au nom de plusieurs groupes, le temps de parole s'additionne. M. Le Clézio, vous parlez au nom de trois groupes, vous avez donc la faculté de parler neuf minutes. Mais, nous savons que M. Le Clézio est questeur, et qu'il sera donc avare du temps qu'il lui est accordé.

CFDT - Environnement et Nature - UNSA - M. Le Clézio

M. Le Clézio. Pour une fois que cela ne coûte pas grand-chose, je me demande si je ne vais pas en profiter !

Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Le titre de ce projet d'avis est prometteur, même si, pour les groupes CFDT, environnement et nature et UNSA, investir malgré les difficultés est plus qu'une nécessité. C'est la seule solution crédible pour sortir de la crise par le haut, à condition toutefois de poser en préalable la nature des investissements engagés et d'en hiérarchiser l'importance et l'urgence.

C'est une obligation pour deux raisons majeures : la première, abondamment évoquée, tient évidemment à l'état des finances publiques. La seconde est plus fondamentale. L'investissement engage l'avenir. Faute de définir celui-ci, de définir une orientation stratégique nous y conduisant, chaque secteur de l'économie est fondé, d'autant plus en période de crise, à justifier que la puissance publique soutienne son activité.

Pour nos trois groupes, le fil rouge, qui doit guider les choix d'investissement des pouvoirs publics, est de parvenir à substituer à un mode de développement jusqu'ici fondé essentiellement sur la croissance du PIB, un mode de développement durable c'est-à-dire - comme le soulignent fort justement les textes adoptés par le Bureau sur l'orientation stratégique des travaux du Conseil - un mode qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Il ne s'agit donc plus de croître pour croître, mais d'assurer durablement la prospérité et le bien-être, dans la préservation de notre environnement naturel.

Parvenir à un mode de développement durable implique nécessairement la définition d'un nouveau modèle de société nous incitant en particulier à modifier nos logiques de production, nos modes de consommation et l'éthique de nos comportements. Cela implique aussi des bouleversements majeurs, des ruptures qui ne seront acceptées que si elles sont anticipées et que si toutes les transitions nécessaires vers un nouveau mode de développement sont appréhendées ensemble. Il est bien évident que les politiques économiques doivent être adaptées pour favoriser l'émergence de nouvelles filières d'activités dans l'ensemble des secteurs, en particulier dans l'agriculture, les infrastructures, le bâtiment, l'industrie ou les services.

Préparer l'avenir d'activités productives compétitives en s'inscrivant dans le développement durable suppose d'engager des efforts intenses dans les domaines de l'innovation, de la recherche et, en amont, de l'enseignement supérieur.

Mais on perçoit bien en même temps la mutation de grande ampleur qui va devoir s'opérer entre les métiers actuels, dont beaucoup vont profondément évoluer voire disparaître, et les nouveaux métiers liés à ces nouvelles activités. Il s'agit d'un enjeu central qui prend d'autant plus d'importance dans une période de crise marquée par la mise au chômage de millions de salariés en Europe. Il est indispensable d'anticiper les effets de ces mutations en privilégiant trois axes : la formation initiale, la formation tout au long de la vie professionnelle et la sécurisation des parcours professionnels.

Et puis, il faudra assumer collectivement les conséquences sociales de ces mutations structurelles. La période de transformation que nous devons connaître oblige à intégrer clairement dans les politiques publiques le coût social de leurs objectifs tant en termes d'investissements que de répartition des efforts consentis par les ménages. C'est la clé de l'acceptation sociale de cette métamorphose et au-delà, de la mobilisation des citoyens en sa faveur.

Un seul exemple : réduire les émissions de CO₂ passe sans doute par des solutions technologiques et l'amélioration de l'offre de transports en commun. Il ne s'agit que d'une partie de la solution. Il faudra réduire les distances à parcourir. En rapprochant les lieux de production des lieux de consommation, les lieux de vie des lieux de travail. En accroissant considérablement l'offre de logements sociaux plus proches des centres villes. Tant pour l'État que pour les collectivités territoriales, il s'agit d'investissements énormes que devront financer les contribuables, et donc, principalement les ménages. Ce qui renvoie à la question générale, maintes fois posée par le CESE, d'une plus juste répartition de la prise en charge des dépenses publiques au travers d'une fiscalité réformée.

Ce sont là au total des enjeux considérables d'ordres économique, social et environnemental, les fameux trois piliers, qui supposent l'élaboration et la mise en œuvre de nombreuses politiques coordonnées. Des enjeux qui supposent des choix, rendus d'autant plus cruciaux par le poids de la dette, d'établir des priorités, de privilégier certains investissements, d'en écarter d'autres, voire d'abandonner purement et simplement des projets en cours.

Or, le projet d'avis qui nous est soumis reste muet sur cette question centrale. Pourtant, le secteur du bâtiment et des travaux publics est loin d'être le parent pauvre de la mise en œuvre d'une telle démarche dans l'avenir : rénovation urbaine, rénovation thermique des bâtiments, infrastructures de transports en communs et bien d'autres domaines représentent des centaines de milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Certes, au fil des débats, le rapporteur s'est attaché à mieux intégrer dans le texte des préoccupations environnementales. Mais la logique du projet d'avis demeure inchangée, tournée vers deux préoccupations : les partenariats public/privé et la clarification des compétences des collectivités territoriales entre elles et vis-à-vis de l'État.

Ce ne sont pas des questions subalternes et, en la matière, les positions de nos groupes ne sont pas très éloignées des préconisations du projet d'avis. Peut-on se permettre de trancher de telles questions au travers d'une saisine sur l'investissement ? Si la chose peut encore s'envisager pour les PPP - encore que les débats en section ont montré qu'une étude beaucoup plus approfondie serait nécessaire pour dépasser les clivages habituels - on ne conçoit pas que des options aussi tranchées que celles qui figurent dans le projet d'avis sur le rôle des collectivités locales puissent ne découler que de considérations financières ou destinées à faciliter les prises de décision en matière d'investissement. Là encore, cette question mériterait d'être traitée dans toutes ses dimensions au travers d'une saisine spécifique et sans doute d'une commission *ad hoc*, tant elle comporte de facettes.

Pour les groupes CFDT, environnement et nature et UNSA, le projet d'avis, trop centré sur les préoccupations par ailleurs légitimes du secteur BTP, est passé au travers du sujet, de plusieurs sujets. Pour cette raison, ils ne le soutiendront pas.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Verdier, au nom du groupe de la coopération.

Coopération - M. Verdier

M. Verdier. Comme l'a rappelé récemment la Cour des comptes, la France se situe à un moment crucial dans la conduite du redressement de ses finances publiques. Elle appelle à un dosage approprié des mesures de redressement. Dans ce contexte, le groupe de la coopération soutient un ciblage des investissements et au-delà des missions importantes et traditionnelles des collectivités publiques sur les secteurs qui peuvent créer de l'activité et de l'emploi.

Tant au niveau de l'État que des collectivités locales, il faut favoriser aussi les dépenses publiques permettant un vrai retour sur investissement en soutenant prioritairement la réindustrialisation de nos territoires, la compétitivité des entreprises, leur accès aux marchés extérieurs et le développement des TPE et des PME. Il faut également encourager les investissements dans les zones les plus fragiles de nos territoires, que ce soit en zones rurales ou dans les quartiers urbains les plus défavorisés. Pour cela, nous sommes favorables à des politiques de programmation pluriannuelle, notamment dans le cadre du développement national de rénovation urbaine, comme cela a été affirmé par notre assemblée dans l'avis adopté en septembre 2011.

Les collectivités locales ne pourront rester à l'écart de cette indispensable recherche d'efficacité de l'investissement public, notamment concernant les dépenses de fonctionnement qui devront être maîtrisées. Dans cet esprit, nous soutenons l'effort de rationalisation, de cohérence des pouvoirs territoriaux et l'amélioration des modalités de recours au partenariat public/privé, préconisés dans le projet d'avis.

D'une façon générale, il faut réhabiliter le rôle du crédit dans le financement de l'économie aussi bien en faveur des exportations que du développement local. La création de fonds d'investissements régionaux, drainant l'épargne de proximité, peut contribuer à favoriser le soutien à l'innovation.

Le groupe de la coopération considère que la future banque publique d'investissement devra s'imposer comme l'outil stratégique d'orientation des investissements publics vers le développement local en ciblant prioritairement les secteurs innovants, l'économie sociale, par exemple, dont font partie les entreprises coopératives qui créent de l'activité et de l'emploi dans les territoires y compris les plus éloignés.

Il faut créer, en France et en Europe, un climat favorable à un mode de développement durable des entreprises et d'un tissu industriel de long terme générateur d'une croissance respectueuse de l'environnement sans laquelle le poids de notre dette ne pourra pas être réduit.

Le groupe de la coopération votera en faveur du projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Capdeville, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - M. Capdeville

M. Capdeville. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, par son effet de levier, l'investissement public constitue un enjeu économique majeur. En période de crise, l'État - dont l'investissement s'oriente principalement vers la formation, l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, les infrastructures, la production des énergies renouvelables, etc. - doit poursuivre son programme d'investissements d'avenir.

Les collectivités locales, qui réalisent les trois quarts de l'investissement public en France, doivent également maintenir leur effort d'investissement, mais pas à n'importe quel prix. Avant de programmer et de réaliser un investissement public, l'État ou les collectivités locales doivent s'assurer des conséquences sur leurs équilibres financiers, d'opérations d'investissements mal programmées, mal évaluées, mal conduites, voire surdimensionnées. L'investissement public doit correspondre à une véritable priorité d'équipements et non pas à la pression des besoins non satisfaits ou à quelques incitations de l'État à remplir les carnets de commandes et la trésorerie d'entreprise ou incitations de l' élu bâtisseur.

Il faut résister au danger d'investir pour investir. Les donneurs d'ordre doivent réfléchir en coût global. La fâcheuse tendance au dérapage des coûts et des délais doit intégrer la réduction des marges de manœuvre financières des collectivités (gel des dotations, maîtrise des dépenses, dans un contexte de recomposition de la fiscalité locale). Cela passe par la hiérarchisation des besoins en fonction des capacités de financement qui demandent des arbitrages à différents niveaux de décision. L'avis va dans le sens de la priorisation des investissements, d'un meilleur accès au financement, nous l'approuvons.

Il faut, comme le recommande le projet d'avis, mieux connaître l'existant, mieux gérer le patrimoine immobilier et les infrastructures, mieux évaluer les besoins, comparer les solutions alternatives et bâtir une programmation globale pluriannuelle et surtout éviter les modes de financement risqués et opaques. Le recours aux partenariats public/privé est discutable car il hypothèque à nos yeux l'avenir.

Il faut enfin se doter des compétences nécessaires : la réalisation et la gestion des investissements, notamment en équipements, requièrent de disposer des compétences adaptées au sein de la collectivité ou de s'assurer le concours de professionnels pour faire face aux exigences juridiques, financières et techniques de telles opérations. À défaut de s'en doter, les risques se trouvent multipliés de commettre des erreurs ou de ne pas s'entourer des précautions requises et d'en subir les répercussions inévitables sous forme de contentieux, de surcoûts ou d'inadéquations aux objectifs poursuivis. Il est recommandé de se faire assister dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage. Nos professionnels - notamment les architectes, les urbanistes, les avocats - sont formés pour répondre à la demande d'expertise.

L'avenir nous inquiète. Que ce soit l'État ou les collectivités territoriales, l'équation est simple : la réflexion prospective laisse apparaître une dégradation cumulative et rapide de la capacité financière de l'État et des collectivités locales conduisant à la lisière de l'insolvabilité financière. Le projet d'avis ne l'élude pas.

Sachant que le coût du non-investissement peut, à terme, devenir bien supérieur à celui de l'investissement, et compte tenu du principe de réalité qui a prévalu dans la rédaction de ce projet d'avis, le groupe des professions libérales le votera.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Weber, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - Mme Weber

Mme Weber. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs les conseillers.

La CFE-CGC ne peut qu'être d'accord avec cette affirmation que l'investissement public est une priorité. Comme ce projet d'avis, nous nous inquiétons des transferts de charges de l'État vers les collectivités territoriales sans que les transferts de moyens financiers se fassent à la même hauteur, ceci d'autant plus que, dans le même temps, l'évolution de la fiscalité laisse moins de marges de manœuvre aux collectivités locales pour adapter leurs recettes aux particularités de leurs territoires.

La part des collectivités territoriales dans l'investissement public a augmenté. Cependant, les collectivités locales seront confrontées dans l'avenir notamment à deux risques : le renforcement de leur dépendance financière vis-à-vis des dotations de l'État, accentuée par une perte d'autonomie financière et fiscale, et les effets de Bâle III qui devraient se révéler désastreux en empêchant les banques de distribuer des crédits suffisants pour faire face aux besoins.

Il est regrettable que cet aspect n'ait pas été plus étudié dans ce projet.

Tout comme il est dommage que le texte soit pour l'essentiel orienté avec un prisme : celui de la construction, domaine très important mais en l'occurrence quelque peu déformant. En effet, l'investissement des collectivités territoriales s'exerce aussi sur des domaines très importants tels que la recherche, *via* le secteur hospitalier par exemple. Il devrait également jouer un rôle important dans le domaine de la transition énergétique et du développement durable ou les nouveaux modes de communication.

C'est la raison pour laquelle notre groupe s'abstiendra quant à ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Grignon au nom du groupe de l'Outre-mer.

Outre-mer - M. Grignon

M. Grignon. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs, Chers collègues.

Une société qui n'investit pas se place sur la voie de la régression et se condamne à disparaître. Des travaux récents ont bien montré que les investissements d'infrastructures (notamment dans les domaines des NTIC), d'éducation, de recherche, de santé, ainsi que ceux liés aux préoccupations environnementales ont un effet positif sur la croissance. Dans le contexte actuel de sociétés en profonde mutation, ces investissements constituent un enjeu majeur de développement pour l'avenir.

Pour le groupe de l'Outre-mer, ce sujet s'articule autour de deux questions fondamentales : comment investir dans un contexte de crise des finances publiques et quels sont les domaines prioritaires dans lesquels investir ?

La situation actuelle des finances publiques exige de la part des autorités de réduire les dépenses courantes les moins productives au profit d'investissements publics mieux hiérarchisés. Ce constat est, certes, présent dans le projet d'avis mais l'analyse de la relation entre le niveau actuel de la dette et la capacité à investir sur le long terme, nous semble-t-il, aurait pu être renforcée. Ce travail aurait permis de définir précisément les domaines prioritaires dans lesquels investir, ainsi qu'une méthode d'action précise afin qu'année après année, ces investissements se réalisent dans le respect effectif des priorités retenues. Ainsi, en préambule du travail à venir sur le rapport annuel sur l'état de la France, nous aurions pu commencer à esquisser les contours d'un nouveau modèle de développement et de financements innovants.

Outre-mer, ces besoins d'investissement sont considérables compte tenu du retard de développement de nos collectivités. La loi pour le développement économique des Outre-mer de 2009 a créé le fonds exceptionnel d'investissement dont l'objet est d'apporter une aide financière de l'État aux collectivités territoriales qui investissent dans la réalisation ou la modernisation d'infrastructures publiques. Sa pérennité doit être assurée et sa dotation amplifiée pour l'avenir. Ce type de dispositifs doit pouvoir s'appuyer sur une programmation rigoureuse des investissements et un pilotage maîtrisé des opérations.

Il convient par ailleurs de rappeler que l'aide à l'investissement productif outre-mer constitue un facteur fort de développement de nos territoires. Un travail d'analyse sur ce sujet doit permettre d'améliorer l'efficacité de ces différents dispositifs.

De manière générale, les préconisations énoncées nous agréent. Le groupe de l'Outre-mer votera donc le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Bocquet, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - Mme Bocquet

Mme Bocquet. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs, mes Chers collègues.

Dans ce projet d'avis, il est utilement rappelé que l'investissement public est un élément déterminant de la dynamique économique et sociale de notre pays. Sur cette base essentielle à rappeler, le texte décline une méthode sur laquelle le groupe de l'agriculture vous rejoint tout à fait, Monsieur le rapporteur.

Vous avez très précisément, et de manière exhaustive, présenté un constat des investissements effectués aujourd'hui. Ce constat permet de mesurer les besoins nécessaires pour les années à venir.

Vous insistez tout particulièrement sur la cohérence de la politique d'investissement sur l'ensemble du territoire ; c'est un objectif déterminant mais qui n'est pas toujours facile à atteindre tant les besoins et les priorités des régions peuvent être différents.

Nous partageons également votre volonté de trouver de nouveaux financements. Le retrait du plus important intervenant bancaire - Dexia pour ne pas le nommer - pose évidemment la question de sa substitution auprès des collectivités. Les contraintes actuelles, plus particulièrement en termes de liquidités, et les contraintes réglementaire à venir freinent la prise en charge des financements par d'autres établissements. Il faut donc mettre en place des dispositifs nouveaux dont fait état le projet d'avis.

Toutefois, cette question centrale du financement reste déterminée par deux enjeux majeurs : la maîtrise du risque, dont les fonds souverains nous ont montré l'importance, et l'orientation de la collecte bancaire.

Les ressorts d'une nouvelle mobilisation doivent être réfléchis avec les acteurs eux-mêmes. D'ailleurs, dans l'ensemble, il est important que les acteurs concernés par l'investissement public puissent livrer leur point de vue et proposer des pistes de solution.

Pour le groupe de l'agriculture, vous avez donc dressé, Monsieur le rapporteur, une méthode que nous partageons. Il faudra ensuite décliner sa concrétisation.

Pour nous, bien entendu, comme vous l'indiquez d'ailleurs, le soutien à la vitalité économique des territoires passe par l'installation et le maintien d'entreprises de service, d'entreprises artisanales et de commerces de proximité, ainsi que par les aménagements indispensables à la mobilité. C'est à ces conditions que les entreprises - je pense en particulier aux exploitations agricoles et aux entreprises agroalimentaires - pérennisent leur activité.

Pour le groupe de l'agriculture, il serait opportun que le rapport annuel sur l'état de la France, dont doit d'ailleurs se saisir cette section de l'économie et des finances, puisse revenir sur les investissements indispensables à notre économie. Cela permettrait à notre institution de prolonger utilement le travail engagé par l'avis soumis aujourd'hui.

La difficulté de la matière dont nous traitons reste la détermination des priorités d'investissements. Le rapport annuel, par un constat complet, permettrait de commencer à prospecter certaines pistes.

Vous l'aurez compris, le groupe de l'agriculture soutient tout à fait ce projet d'avis et votera en sa faveur.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est M. Farriol, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - M. Farriol

M. Farriol. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, le présent projet d'avis dresse un état des lieux de l'effort d'investissement de ces dernières années, marqué par un rôle prépondérant des collectivités locales du fait de la décentralisation. Dans cette description, le rapporteur prend soin de pointer les imperfections et les limites qui perdurent pour une connaissance précise des besoins et des moyens à mettre en place en termes aussi bien quantitatifs que qualitatifs.

Le groupe de l'UNAF tient à rappeler en préalable les finalités de l'investissement public : des services publics nationaux et locaux soutenant la croissance et au service des besoins fondamentaux des familles tels que les logements, les bâtiments scolaires et les hôpitaux.

Il est intéressant de noter, selon un sondage récent de ce début d'année, que les usagers, aussi contribuables, plébiscitent les services publics locaux dont la qualité est jugée satisfaisante par 78 % d'entre eux.

Le groupe de l'UNAF a ainsi la conviction que l'investissement public n'est pas un but en soi. Il est ou peut être un auxiliaire de la croissance du pays et de son potentiel de croissance. Sur cette base, nulle ne peut nier la nécessité d'investissement, notamment en matière de logement et d'habitat afin d'assurer un toit pour tous, avec un environnement permettant à chacun un égal accès, dans tous les territoires, aux services et aux infrastructures.

Pour les jeunes générations, l'enjeu est la mise à disposition de moyens adaptés dans le domaine de l'éducation, de la formation afin d'assurer des qualifications de qualité et des emplois au service d'une croissance durable. Cependant qui dit investissement dit financement. Pour mieux cibler et mieux financer les investissements, le projet d'avis préconise trois séries de mesures que le groupe de l'UNAF soutient.

Un renforcement du rôle de l'intercommunalité et plus généralement une solidarité financière et budgétaire entre tous les territoires accompagnée par le renouveau de la politique nationale d'aménagement du territoire. Une meilleure programmation pluriannuelle, un meilleur accès au financement avec une réforme profonde du système bancaire, dont le rôle de la BCE.

Pour le groupe de l'UNAF, ces mesures ne peuvent être déconnectées d'une importante réforme fiscale en évitant de réduire, autant que possible, le pouvoir d'achat des familles déjà fort entamé. La vitalité d'une société s'apprécie aussi à l'aune de sa capacité à investir. C'est un des signes majeurs de la confiance en l'avenir.

Si le récent avis du Conseil économique, social et environnemental sur la dette démontre une situation économique difficile, l'investissement et son financement ne sauraient être considérés comme une charge inutile et supplémentaire, mais au contraire comme une source de progrès de placement, d'enrichissement au service et au profit des générations futures.

Le groupe de l'UNAF votera le présent projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Louis, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - M. Louis

M. Louis. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, vous avez bien souligné, Monsieur le rapporteur, le rôle indispensable de l'investissement public dans des projets où le secteur privé ne s'engagerait vraisemblablement pas, faute d'un retour financier suffisant.

Ces investissements ont été particulièrement importants ces dernières décennies et génèrent des frais de maintenance et d'administration qui obèrent aujourd'hui leurs renouvellements.

Or, nous le savons, les besoins restent considérables. Néanmoins, la baisse régulière des recettes fiscales, obligeant les acteurs à emprunter sur le marché financier, a compromis cette évolution.

Le secteur public local risque de se trouver dans une situation très difficile du fait de la crise financière et des effets de Bâle III sur le comportement des banques.

Les collectivités ont perdu en particulier avec la réforme de la taxe professionnelle, leur pouvoir de définition du taux nécessaire à leurs besoins financiers. Nous le savons, les régions ne sont pas toutes égales face aux recettes fiscales. La péréquation ne permet de réduire les inégalités qu'à hauteur de 40 %. Le système doit donc être revu pour être plus équitable afin que l'investissement puisse se répartir sur tout notre territoire.

Le système français est caractérisé par un empilement de structures, on a parlé de millefeuille. L'intercommunalité vise à permettre une plus grande efficacité.

Une réflexion difficile doit être engagée sur l'équilibre à réaliser entre le maintien de structures de gouvernance actuelle ou leur remplacement. En clair, faut-il supprimer certains échelons ? Faut-il fusionner progressivement départements et régions ? Dans toute réforme, il conviendra, au moins, de bien déterminer les ressources fiscales et autres, à attribuer à chaque échelon.

Mais notre groupe pense, comme le dit le projet d'avis, que l'intercommunalité doit s'accompagner de l'élection au suffrage universel direct de l'instance dirigeante.

Il est indispensable et cela est signalé dans le projet d'avis, qu'une programmation pluriannuelle fasse des choix en optimisant l'existant et en priorisant les objectifs sans repousser les projets d'avenir.

La création d'une structure bancaire recyclant l'épargne interne au bénéfice de l'investissement public local nous semble indispensable et le projet de tandem entre la Caisse des Dépôts et la Banque Postale paraît pouvoir répondre à cette préoccupation.

Si les partenariats public-privé suscitent quelques réticences, nous constatons qu'ils ont permis de construire des collèges, des équipements sportifs et des infrastructures routières. En tout état de cause, il est important de faire preuve de pragmatisme en comparant les coûts.

Le projet d'avis comporte beaucoup de propositions intéressantes qu'il serait utile d'approfondir pour les concrétiser.

La CFTC votera positivement ce projet d'avis.

(Applaudissements).

M. le Président. Tous les orateurs des groupes s'étant exprimés, la discussion générale est close.

DISCUSSION DES AMENDEMENTS

(Le texte de l'amendement et la suite qui lui a été donnée par la section est annexée au présent compte rendu)

M. le Président. Mes Chers collègues, un seul amendement a été déposé sur le projet d'avis. Il a été examiné ce matin par la section et a reçu un avis favorable dans une nouvelle rédaction, accepté par le déposant.

S'il n'y a pas d'objections, nous allons donc maintenant procéder au vote sur l'ensemble du projet d'avis.

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Mes Chers collègues, le résultat du vote est le suivant :

- Nombre de votants : 172
- ont voté pour : 98
- a voté contre : 1
- se sont abstenus : 73

(Applaudissements)

M. le Président. Avant de demander si M. le rapporteur veut dire quelque chose, je voudrais rappeler notre calendrier.

Le 11 septembre, nous avons prévu un séminaire du Bureau et des Présidents de groupe. Il est possible que cette date soit modifiée, car Mme la Secrétaire générale a des contraintes, tout comme M. Lemetayer, qui va présider une foire internationale à laquelle vous serez tous conviés.

Le 25 septembre, notre assemblée plénière sera consacrée à l'examen du projet d'avis intitulé *Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle*, avec comme rapporteur M. Aschieri.

Le 26 septembre nous examinerons *L'emploi des jeunes*, présenté par M. Prévost, rapporteur.

Le 9 octobre, nous examinerons le projet d'avis sur *Le coût économique et social de l'autisme*, avec comme rapporteure Mme Prado.

Le 10 octobre, nous aurons *La valorisation de la forêt française*, Mme de L'Estoile, rapporteure, dans l'attente du rapprochement avec la délégation à l'Outre-mer pour la prise en compte de la contribution sur la valorisation de la forêt des territoires et départements d'Outre-mer.

Le 23 octobre : *La filière automobile, comment relever les défis d'une transition réussie*, M. Bailly, rapporteur.

Je vous informe qu'un cahier de condoléances est à votre disposition, pour notre Président d'Honneur, M. Jacques Dermagne.

La parole est au rapporteur.

M. Ridoret, rapporteur. Merci, Monsieur le Président. Je serai très bref. Simplement pour remercier tous les conseillers qui m'ont accompagné dans ce vote favorable et remercier aussi tous les autres pour leurs critiques constructives, ce qui nous permettra d'avancer dans ce sujet aussi important qu'est l'investissement public. Merci à tous.

(Applaudissements)

M. le Président. La séance est levée.

La séance est levée à 15 heures 50.

ANNEXES

Annexe 1 : Amendement déposé sur le projet d'avis *L'investissement public : malgré les difficultés, une priorité*

Amendement déposé par le rapporteur

Page 47 - ligne 7 - après « postale » lire ainsi la fin de la phrase :

« s'il voit le jour, constituerait un premier dispositif qui permettrait le recyclage de l'épargne interne au bénéfice de l'investissement public local. »

- ligne 13 - remplacer « trois » par : « quatre »

Après ligne 13 ajouter un point rédigé comme suit :

« La première voie est la création d'une banque publique d'investissement pour les collectivités locales, sur le mode le plus largement répandu en Europe et dans le monde. Une telle structure permettrait aux collectivités d'accéder à des formules de prêts satisfaisantes en termes de taux et de durée et de disposer de la garantie étatique. Cette voie est d'autant plus légitime que leur trésorerie est gérée par l'État. »

Les paragraphes suivants restent identiques avec un décalage de numérotation (première voie devient seconde voie et ainsi de suite).

Conséquence de la modification précédente au niveau de la Note de Synthèse

Page 6 - ligne 19 - après « postale » ajouter « , s'il voit le jour ».

Ligne 20 - après au-delà lire « quatre voies » au lieu de « trois voies »

Lignes 20 à 29 modifier le texte de la façon suivante :

« Au-delà, quatre voies structurelles sont à privilégier :

- La première verrait la création d'une banque publique d'investissement dédiée aux collectivités locales ;

- La deuxième passe par une remobilisation des banques, ce qui suppose d'en réunir les conditions ;

- La troisième implique une collecte « fléchée » de l'épargne, liquide ou non, auprès du public ;

- La quatrième repose sur des financements de marché via l'émission d'emprunts obligataires mutualisés de plusieurs collectivités locales. Cela suppose une action conjuguée des banques, des assurances et des investisseurs institutionnels. Cette solution ne peut cependant être la panacée et peut présenter des risques. »

Annexe 2 : Suite donnée par la section de l'économie et des finances à l'amendement déposé sur le projet d'avis *L'investissement public : malgré les difficultés, une priorité*

Cet amendement déposé par le rapporteur a reçu un **avis favorable** de la section dans une **nouvelle rédaction** acceptée par le déposant. Il est ainsi rédigé :

Page 47 - lignes 6 à 10 - lire : « De ce point de vue, le projet de tandem CDC-Banque postale, s'il voit le jour, constituerait un premier dispositif qui permettrait le recyclage de l'épargne interne au bénéfice de l'investissement public local. »

ligne 13 - modifier « trois voies » par « quatre voies » et ajouter :

- La première voie est la création d'une banque publique pour les collectivités locales, sur le mode le plus largement répandu en Europe et dans le monde. Une telle structure permettrait aux collectivités d'accéder à des formules de prêts satisfaisantes en termes de taux et de durée et de disposer de la garantie étatique. Cette voie est d'autant plus légitime que leur trésorerie est gérée par l'État.

Et décaler ensuite l'énumération.

Dans la synthèse, en accord avec cette modification, ajouter :

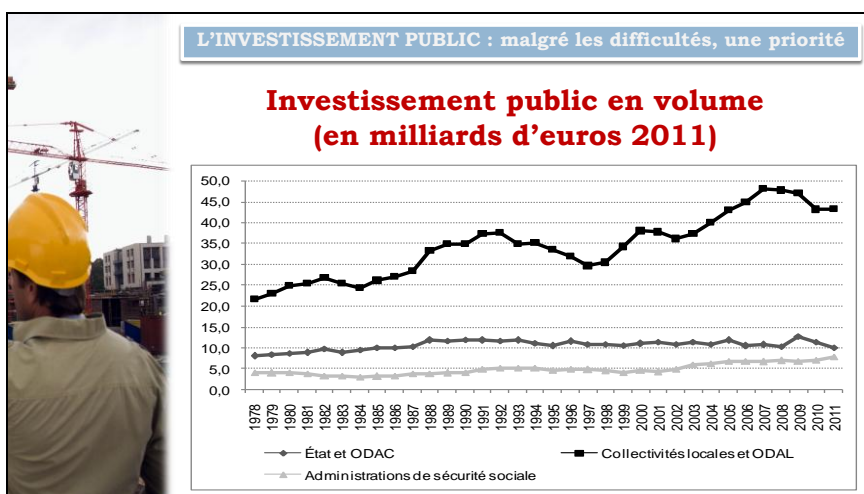
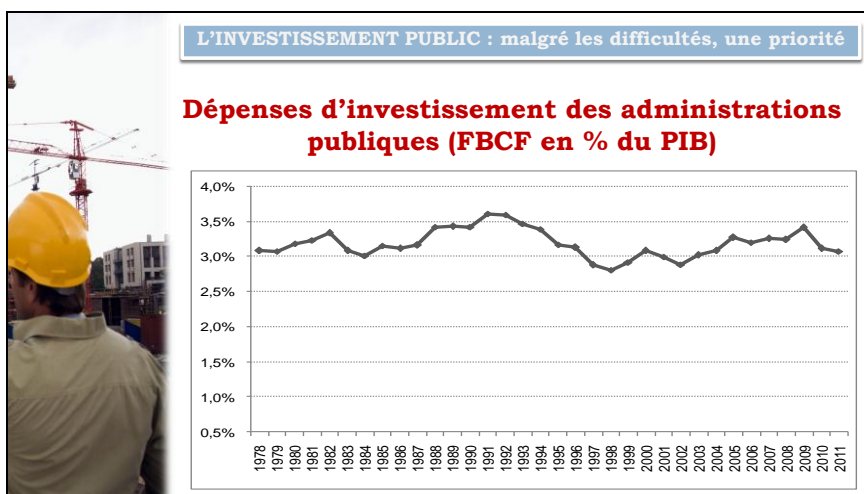
Page 6 - ligne 19 « s'il voit le jour »

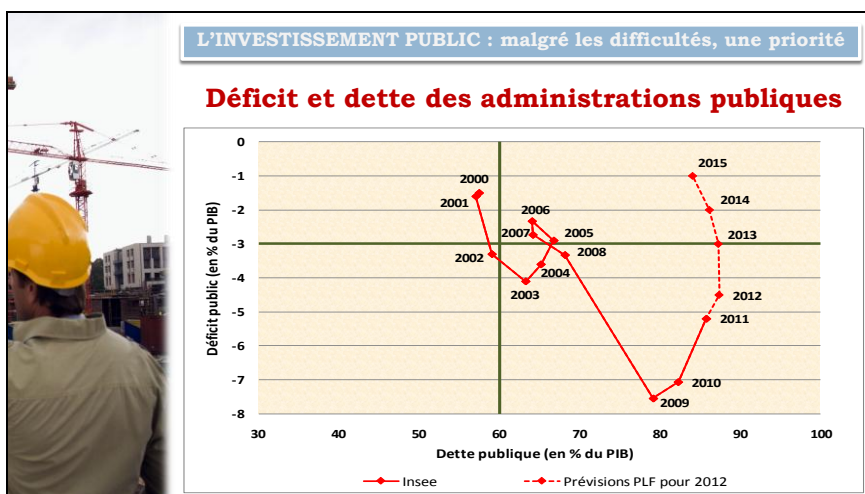
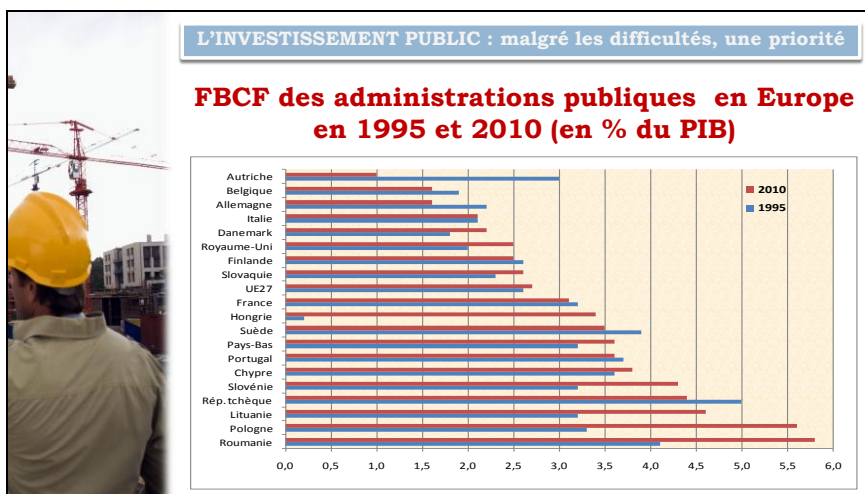
Et ensuite, ajouter ligne 21 :

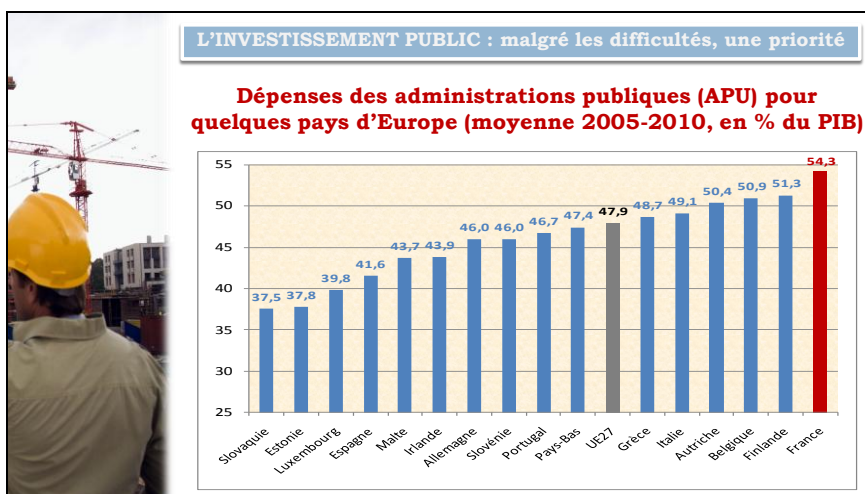
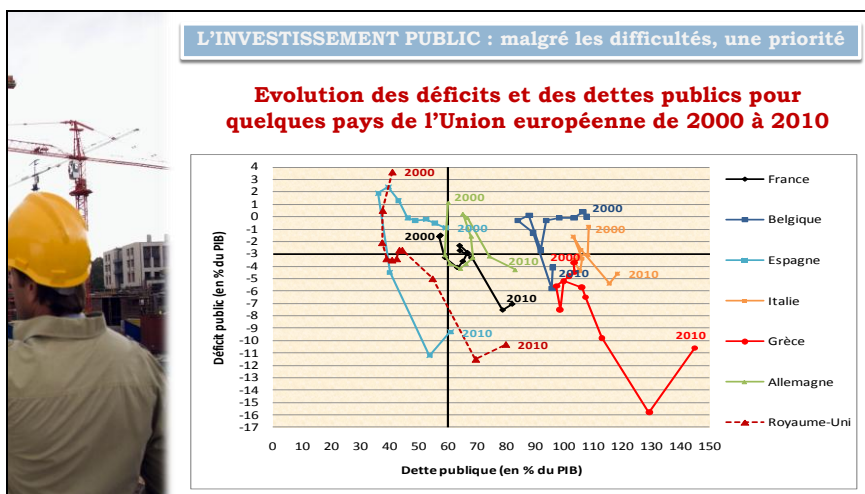
« - La première verrait la création d'une banque publique dédiée aux collectivités locales ; »

Puis décaler de même l'énumération.

Annexe 3 : *L'investissement public : malgré les difficultés, une priorité* -
Diaporama illustrant les propos de M. Didier Ridoret, rapporteur



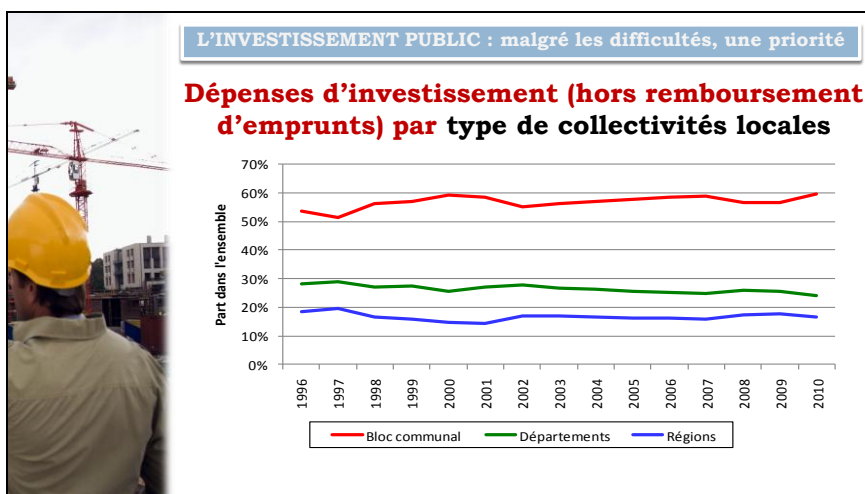




L'INVESTISSEMENT PUBLIC : malgré les difficultés, une priorité

1^{ère} préconisation

**RATIONALISER
l'organisation des pouvoirs
territoriaux
et
de leurs compétences**



L'INVESTISSEMENT PUBLIC : malgré les difficultés, une priorité

2ème préconisation

**METTRE EN PLACE
une meilleure programmation
pluriannuelle**



L'INVESTISSEMENT PUBLIC : malgré les difficultés, une priorité

3ème préconisation

**AMELIORER
l'accès au financement avec des
maturités adaptées**